

Pays Thionvillois

KÉDANGE-SUR-CANNER Conseil municipal

La rue des Moulins sera reliée à la piste cyclable



Maire et adjoints devant la cour aménagée avant la rentrée de septembre. Photo RL

Soirée plutôt studieuse pour les élus de Kédange-sur-Canner à l'occasion de la troisième réunion du conseil municipal depuis les dernières élections. L'ordre du jour était consacré aux questions foncières et financières ainsi qu'aux programmes de travaux.

• Travaux

En matière de travaux, ont été validées les offres des sociétés Schiel Frères, de Kédange-sur-Canner, pour la réfection de la petite cour de l'école élémentaire, et de Claire Peinture, de Distroff, pour la salle informatique.

Dans le cadre du projet de plantation d'arbres dans la commune, les travaux de clôture sur la propriété communale située derrière les containers ont été confiés à la société Jo Paysages, de Kédange-sur-Canner.

Enfin, le conseil municipal a validé la liaison de la rue des Moulins avec la piste

cyclable, via la passerelle au-dessus de la Canner, pour un montant, hors subvention, de 20 465,55 € TTC, conformément aux études de Moselle Agence Technique (Matec).

• Questions foncières

S'agissant des questions foncières, les élus ont approuvé un avenant à la concession d'aménagement attribuée le 17 mai 2017, pour une durée de huit ans, à la société Sodevam pour le lotissement de la Forêt, dont les premiers permis de construire ont été déposés.

Le conseil municipal a également adopté la création d'un secteur de taille et de capacité limitée (Stecal) sur la parcelle section 14 n°87. Le maire a précisé que ce projet sera soumis à enquête publique pour une durée d'un mois avant d'être soumis aux autorités de contrôle.

• Questions financières

Dans sa dernière partie, le conseil municipal a abordé les questions financières en adoptant une décision modificative afin de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel, et a créé une régie pour encaisser les redevances d'occupation du domaine public, suite à l'intrusion de caravanes sur le stade de football de la Canner (lire RL du 1^{er} juillet).

À cet égard, Jean Kieffer a rappelé les dispositifs de droit qui s'appliquent en la matière.

Parmi les points divers, le conseil municipal a donné un avis favorable à une coupure de l'éclairage de la piste cyclable de 23 h à 5 h, « économies d'énergie obligent ».

• X

xx